

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Reorganisation-territoriale-le-SE-Unsa-dit-non-aux-ordonnances>



école & société

Réorganisation territoriale : le SE-Unsa dit non aux ordonnances

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 15 octobre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La réorganisation territoriale de l'éducation nationale selon le gouvernement c'est un schéma simple, voire simpliste : 13 régions = 13 académies = 13 recteurs.

Deux articles de la loi pour l'École de la confiance autorisent le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance sur les mesures du redécoupage d'une part et sur l'évolution des instances de dialogue social local d'autre part.

Si le SE-Unsa partage la nécessité d'une parole forte de l'Éducation nationale à l'échelon régional, il s'oppose au modèle unique appliqué partout.

Défendant la nécessité d'un dialogue social à tous les échelons avec l'apport d'expertises du terrain, le SE-Unsa condamne la décision de légiférer par ordonnance.

En effet, ce choix, signe d'un empressement, élimine de fait les discussions qui doivent exister entre les deux chambres du Parlement sur ce sujet d'ampleur.

Cette réorganisation engage l'avenir de l'École, et donc des futurs citoyens. C'est un sujet qui mérite de prendre le temps des constats et de la réflexion quant aux propositions.

Pour le SE-Unsa les évolutions démographiques, sociologiques et économiques de notre pays le placent face à de grands enjeux de cohésion et d'aménagement du territoire.

Dans cet environnement en pleine mutation, le gouvernement doit prendre garde de ne pas nourrir des sentiments des déclassements et ne pas éloigner les personnels comme les populations des lieux de décisions. La méthode des ordonnances sera vécue comme la confiscation du légitime débat.